



Date de la convocation :
22/06/2026
Date d'affichage : 22/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Corinne ZAETTA, Christian SORTON, Jean-Claude SILLET, Stéphany SALSI, Stéphanie SAUVAGE, Cédric DEBATY.

Pouvoirs : Fabien LOBJOIT donne pouvoir à Christian SORTON et Justine LEBERGUE donne pouvoir à Stéphanie SAUVAGE.

Absente excusée : Maud THENOT.

DELIBERATION
N° 2026/05/01

OBJET :

Secrétaire de séance : Philippe AUBIER

Convention mise à disposition
du service commun
d'instruction des autorisations
d'urbanisme de la CUGR

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Maire et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'année 2017.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;

- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production



Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 13/07/2026
ID : 051-215100751-20260630-DELIB20260501-DE

des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;

- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Après lecture de la convention, le maire sollicite l'autorisation de la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

VU la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

CONSIDERANT que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3500 habitants, peuvent disposer, si elles en font la demande, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'opter pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Branscourt

Le : 02/07/2026

Le Maire

Pierre LHOTTE

